

An a
Art. 1

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N°97

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES NORMES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

ARTICLE 1

L'article 1 du projet de loi est modifié par l'ajout, après les mots « produits » des mots « qui ont un effet significatif et mesurable sur la consommation d'énergie »;

Retire'
ML

Am 6
Art. 4

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N°97

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES NORMES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

ARTICLE 4

L'article 4 du projet de loi est modifié par l'ajout, après les mots « présente loi et de ses règlements » des mots « exception faite de toute personne liée aux entreprises qui fabriquent ou distribuent les appareils et produits visés par cette loi »;

Rejeté ML

L'article modifié se lirait ainsi :

4. L'article 27 de cette loi est remplacé par le suivant :

27. Le ministre peut autoriser toute personne à agir comme inspecteur pour vérifier l'application de la présente loi et de ses règlements, exception faite de toute personne liée aux entreprises qui fabriquent ou distribuent les appareils et produits visés par cette loi.